

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE
ADMINISTRATION GENERALE DE L'ENSEIGNEMENT ET DE LA
RECHERCHE SCIENTIFIQUE
ENSEIGNEMENT DE PROMOTION SOCIALE DE REGIME 1

DOSSIER PEDAGOGIQUE

UNITE DE FORMATION

RAPPORT FINANCIER : DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE AUX
COMPTES ANNUELS

(CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION

CODE : 71.16.11.U.21.V.1.
CODE DU DOMAINE DE FORMATION :
701
DOCUMENT DE REFERENCE INTER-
RESEAUX

approbation le 18/11/04.

1. FINALITES DE L'UNITE DE FORMATION

1.1. Finalités générales

Conformément à l'article 7 du décret de la Communauté française du 16 avril 1991 organisant l'enseignement de promotion sociale, cette unité de formation doit :

- concourir à l'épanouissement individuel en promouvant une meilleure insertion professionnelle, sociale, culturelle et scolaire ;
- répondre aux besoins et demandes en formation émanant des entreprises, des administrations, de l'enseignement et d'une manière générale des milieux socio-économiques et culturels.

1.2. Finalités particulières

Destinée aux aides-comptables et comptables, cette formation leur apprendra non seulement à lire et à comprendre les comptes annuels mais aussi à les élaborer sur base des imputations journalières.

2. CAPACITES PREALABLES REQUISES

2.1. Capacités

L'étudiant devra faire la preuve qu'il est capable :

- de développer les techniques de base de la comptabilité en partie double ;
- d'interpréter la terminologie courante et de concevoir la comptabilité de façon logique.

2.2. Titre pouvant en tenir lieu

Sans objet.

3. HORAIRE MINIMUM DE L'UNITE DE FORMATION

3.1. Dénomination du cours	Classement	Code U	Nombre de périodes
Comptabilité générale	CT	B	32
3.2. Part d'autonomie		P	0
Total des périodes			32

4. PROGRAMME

A. ACTIF

- Exposé des rubriques de l'actif et des comptes correspondants :
- Frais d'établissement
- Actifs immobilisés corporels et incorporels
- Stocks et commandes en cours
- Créances à un an au plus, y compris les créances douteuses
- Placements
- Liquidités - cash flow

B. PASSIF

- Exposé des rubriques du passif et des comptes correspondants :
 - Capital: appelé et non-appelé, plus-values de réévaluation, réserves, affectation du résultat, provisions pour risques et charges
 - Dettes à court et long termes, y compris dettes de leasing

C. CLÔTURE DE L'EXERCICE

- Les activités de régularisation et de clôture:
 - La régularisation des comptes de bilan, entre autres la correction des erreurs
 - La régularisation des comptes
 - Calcul et traitement des résultats, élaboration des comptes annuels

D. LES COMPTES ANNUELS

- Bilan final
- Compte de résultats
- Commentaires
- Bilan social

5. CAPACITES TERMINALES

Pour atteindre le seuil de réussite, l'étudiant devra prouver qu'il est capable,

face à la situation d'une entreprise décrite par des consignes précises et des documents adéquats, en utilisant la documentation usuelle :

- de lire et de comprendre les comptes annuels ;
- de les élaborer, à partir des imputations journalières, sur base d'un cas concret ;
- de justifier, à partir de comptes annuels simples, les opérations de fin d'exercice, les procédures de contrôle mises en oeuvre et leur adéquation aux opérations effectuées dans le respect du droit comptable. L'accent sera principalement mis sur les rapports et documents qui doivent être publiés.

Pour la détermination du degré de maîtrise, il sera tenu compte:

- de la capacité de choisir les informations pertinentes ;
- de la capacité d'analyse (traitement et prise en compte des données significatives) ;
- de la logique de la démarche utilisée ;
- du niveau de précision et de l'adéquation dans l'emploi du langage comptable.

6. CHARGE(S) DE COURS

Un enseignant ou un expert.

L'expert sera un spécialiste disposant d'une compétence professionnelle actualisée et reconnue dans le domaine.

7. CONSTITUTION DES GROUPES OU REGROUPEMENT

Aucune recommandation particulière.

Ministère de la Communauté française

1010 Bruxelles , le 01 Déc 2004
Boulevard Pachéco, 19, Bte 0
02 / 210.58.52

Administration générale de
l'Enseignement et de la Recherche
scientifique.

Direction générale de l'Enseignement
non obligatoire et de la Recherche
scientifique.

Service de l'enseignement
de promotion sociale.

Monsieur Jacques LEFERRE
Administrateur délégué
CPEONS

rue des Minimes 87-89
1000 BRUXELLES

Ref.: CC / Document de référence interréseaux

Objet : Document de référence interréseaux (convention) - Régime 1

Unité de formation : RAPPORT FINANCIER : DE LA CLOTURE DE L'EXERCICE AUX COMPTES
ANNUELS (CONVENTION : C.P.N.A.E. - VOLET TRAVAILLEURS)
Classement : ENSEIGNEMENT SECONDAIRE SUPERIEUR DE TRANSITION
Code Référence : 711611U21V1
Domaine : 701 Economie-SE:gestion, comptabilité, fiscalité, finances...

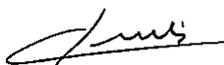
Monsieur l'Administrateur délégué,

J'ai l'honneur de vous faire parvenir le document de référence relatif à l'unité de formation
mentionnée sous rubrique.

Veillez agréer, Monsieur l'Administrateur délégué, l'assurance de ma considération distinguée.

P.O. La Directrice générale a.i.,

Chantal Kaufmann


Nicole SCHETS
Directrice

Toute demande de renseignements relative à l'objet de la présente peut être obtenue auprès de
Stéphane Abrassart ou Carine Cacheux (02/210.58.57)